



Succession de notre mère litige avec la caisse d'epargne

Par **nestine**, le **28/05/2010** à **11:23**

Bonjour,ma mere est décédée le 9 08 2009 nous avons regle l'enterrement restait sur son compte 1400 euros nous sommes 6 enfants apres 9 mois j'ai donc demandé le solde du compte quelle ne fut pas ma surprise la caisse d'epargne veut nous faire passer devant un notaire car le jour du décès restait plus de 5000 euros ma mere n'a pas de biens donc pour recupere 200 euros chacun il va payer eu plus un notaire et tout ca apres 9 mois d'attente je suis dégoutée